AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°13
5 Juin 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements · Quartier Canterel · MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 · 84008 AVIGNON CEDEX · TELEPHONE : (90) XXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL · 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

V I G N E

MILDIOU - De nouveaux foyers ont été découverts dans le Var : Le-Plan-du-Castellet, Hyères, La Garde, Les Arcs et dans le Vaucluse : Goult, Piolenc

Par ailleurs de nouveaux orages ont pu provoquer de nouvelles contaminations primaires, ce qui donne la situation actuelle :

Corse : la protection doit être poursuivie dans la plaine orientale et doit débuter ailleurs .

Var : Poursuivre la protection selon les indications de notre bulletin spécial du 28 Mai .Pas de sorties de taches signalées à l'Est de la ligne Bandol-Les Arcs .

Bouches-du-Rhône : Pas de taches signalées en dehors de la Camargue .Les rechercher à l'Est (nouvelles sorties vers le 8 Juin) et au Sud du département .Pas de risques au Nord des Alpilles .

Vaucluse : commencer la protection dans la région de Piolenc, Sérignan, ainsi que dans la vallée du Calavon à l'Est des Baumettes .Rechercher les foyers primaires à partir du 6 Juin dans la zone Châteauneuf-du-Pape, Orange, Plan-de-Dieu, ainsi que dans la région de Vaison-la-Romaine .Pas de risques dans la zone de Cavaillon, Avignon, Carpentras .

Sud de la Drôme : sorties possibles à partir du 6 Juin .

Sud Ardèche : vallée du Rhône sorties éventuelles vers le 8 Juin .D'Orgnac à Aubenas sorties très probables vers le 8 Juin .

Les viticulteurs sont instamment priés de nous signaler toutes les taches de Mildiou .

Renouveler les traitements en fonction de la rémanence des produits :

14 jours pour les spécialités systémiques (Acylon, Caltan, Vamin, Mikal, Rhodax) quelles que soient les pluies .
14 jours pour celles à base de curzate en l'absence de pluies lessivantes (25-30mm)

Il est à remarquer que les traitements peuvent avec les spécialités actuelles être effectués en pleine floraison sans dommages .

BOTRYTIS - Dans l'ensemble de la région des cas de Botrytis sur feuilles, rameaux et grappes sont observés .On aura intérêt, dans certaines situations, à intervenir avec un antibotrytis spécifique tel que Sumisclex ou Ronilan (voir liste complète dans notre bulletin du 21 Mai) ou en utilisant un antimildiou ayant des effets secondaires sur le Botrytis tel que folpel .

OIDIUM - Il nécessite une protection soutenue sur les cépages sensibles tels que Carignan. Sur les autres cépages la protection classique est suffisante .

BLACK-ROT - En Ardèche poursuivre la protection .Le premier foyer vient d'être découvert à Voguë .

V I G N E

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les glomérules sont facilement dénombrables dans les zones précoces où le seuil d'intervention de 200 glomérules pour 100 grappes ne semble pas pouvoir être atteint (on observe au maximum 60 glomérules) malgré l'importance des vols qui ont été notés .

Au cours des 15 jours à venir on pourra contrôler le niveau d'infestation dans le reste de la région .

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - La protection sera maintenue impérativement dans tous les vergers où des taches sont présentes sur feuilles et fruits, des repiquages de la maladie pouvant être possibles après chaque pluie sur les organes en cours de croissance .

Dans les vergers ne présentant aucune attaque, on pourra suspendre les traitements à partir de la mi-Juin dans les régions jusqu'à 5-600 mètres d'altitude et à partir de la fin Juin dans celles situées au-dessus de cette altitude .

SEPTORIOSE DU POIRIER - Commencer ou poursuivre les traitements seulement sur les variétés sensibles présentant sur feuilles de petites taches brunes dues à cette maladie .Utiliser l'un des produits efficaces contre les Tavelures .

OIDIUM - Toujours en développement, surveiller son évolution sur arbres à pépins et à noyau .

PSYLLE DU POIRIER - Dans les régions de basse et moyenne altitude toute intervention devenant de plus en plus meurtrière pour les prédateurs, ne traiter qu'en cas d'absolue nécessité et en respectant les délais d'emploi avant récolte .

Au-dessus de 5-600 mètres d'altitude n'intervenir que si plus de 20 % des pousses sont habitées par des larves .On utilisera un insecticide à base de décaméthrine, fenvalérate ou permethrine, puis à base d'amitraze (également valable contre les acariens) une douzaine de jours plus tard si nécessaire .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - En vergers infestés, il est conseillé un traitement, dès réception si le précédent n'est plus efficace .

Au-dessus de 5-600 mètres d'altitude l'activité du Carpocapse demeure très faible .On attendra le prochain réchauffement durable pour intervenir .

ACARIENS - Surveiller leur présence éventuelle pour traiter si plus de 70 % des feuilles sont habitées et éviter les pullulations estivales .

PUCERONS LANIGERES SUR POMMIERS - Dès l'observation de leur présence, on utilisera de préférence un aphicide spécifique à base de pyrimicarbe (Pirimor) ou de vamidothion (Kilval, Sépaphid) .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER- Poursuivre la protection des pousses des arbres en formation ou en pépinières .

MOUCHE DE LA CERISE - MONILIA - Contre la Mouche se conformer aux avis déjà donnés .En cas de risque intervenir contre le Monilia avec un fongicide tel Pelt 44 liquide ou benlate .

COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier sur pêchers) -

Intervenir dès l'apparition des jeunes larves déjà visibles en régions précoces avec un produit à base de méthidathion (Ultracide) 40 g M.A./hl ou oléoparathion (nombreuses spécialités) 25 g M.A./hl .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE - MILDIOU : Risques pratiquement nuls en toutes régions, un traitement est inutile actuellement .

PUCERONS et ACARIENS - Sur toutes cultures surveiller attentivement leur présence pour intervenir dès le début de la pullulation (voir liste des produits dans notre bulletin N°12 du 21 Mai) .

OIDIUM - Particulièrement sur melons (voir liste citée ci-dessus) .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

.../...

NOTE CONCERNANT LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Note établie conjointement entre l'INRA, le SPV et l'AGPM .

Depuis 1962 seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs .

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits .

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile,des risques limités .

A l'encontre de ces avantages il faut bien reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap .

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et semble-t-il plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade un peu plus précoce du maïs .

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur Pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne .

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique .La rémanence des Pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible de préserver aussi les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons .

Il serait excessif de condamner à priori l'avenir de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1980 de Pyréthrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs; des études sont menées pour en préciser les effets.

Nous rappelons, ci-dessous, la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs .Il s'agit de formulations microgranulées .

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/ha	NOMS	TENEURS	DOSES/ha
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospéine, Dipel		30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G	5 %	25 kg
	étrimfos	750 g	Ekamet Gran.	5 %	15 kg
	fénitrothion	750 g	Pirizol, Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran., Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5 %	30 kg
	perméthrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1250 g	Agridine 5 G, Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super	5 %	25 kg
	tétrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS,Hostathion 5 G	5 %	25 kg

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha .

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants .

En ce qui concerne PERTHRINE MG, première Pyréthrinoïde de synthèse en fomulation microgranulée, pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit .

P.72

UTILISATION DES HORMONES POUR LE DESHERBAGE DU MAIS

La fréquence des dégâts observés en culture a décidé l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM), l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux à rédiger ce texte commun qui précise les conditions d'utilisation de ces produits .

Les hormones sont nécessaires pour le désherbage du maïs .Seules, elles permettent de maîtriser les dicotylédones vivaces : chardons, laiteron, rumex, renouée amphibie, gesse et surtout liserons .

Cependant, l'emploi de ces matières actives n'est pas sans risques pour les cultures de maïs .En effet, lorsque les conditions de leur emploi ne sont pas rigoureusement respectées, elles provoquent des troubles de la croissance et du développement du maïs ayant pour conséquences des dégâts souvent graves (déformation des plantes, des racines; verse à différents stades de végétation ...) .

TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE -

Etant donné les précautions qui doivent être prises cette pratique doit être limitée au freinage des sorties précoces des chardons et liserons .

On n'aura de garantie de sélectivité satisfaisante qu'aux conditions suivantes :

1° - Emploi exclusif du 2-4-D sous forme de sels d'amine .
Proscrire les produits à base de MCPA ou de piclorame .

2° - Choix d'une dose correcte 300 g de matière active à l'hectare suffisent (par exemple 0,75 litre d'une spécialité commerciale dosée à 400 g/litre) .

3° - Le respect d'un stade correct du maïs .L'application doit être réalisée avant que le maïs n'ait dépassé le stade 4 à 5 feuilles .Dans ce décompte, il ne faut pas oublier la première feuille à bout arrondi .Ce stade est très vite atteint (le maïs a alors une hauteur variable selon le climat de l'année, mais rarement supérieure à 10-11 cm) .Dans la pratique, la majeure partie des accidents constatés ont pour origine une intervention à un stade du maïs trop avancé.

4° - Le respect d'un état végétatif et de conditions climatiques correctes .
Ne traiter que les maïs en bon état de végétation, ne présentant pas de dégâts dûs à l'oscinie, soit aux limaces, soit à la grêle .
Ne pas traiter si la température est supérieure à 25 ° .
Les conditions 3 et 4 sont souvent difficiles à respecter; il faut alors recourir au seul traitement en dirigé .

TRAITEMENT EN DIRIGE -

Cette technique de traitement consiste à pulvériser les produits herbicides directement sur les mauvaises herbes en évitant tout contact avec le maïs .Elle permet donc l'utilisation de matières actives, même non sélectives de la culture, choisies en fonction de leur efficacité vis-à-vis des mauvaises herbes à détruire .

Dans ces conditions, les hormones qui peuvent être employées sont :

- Le 2-4-D sels d'amine pour détruire les liserons et les chardons .Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare .
- L'association de 2-4-D et de 2-4-5 T ou le 2-4-5 T seul pour détruire les ronces et les gesses tubéreuses .Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare .
- Le 2-4-5 TP ou fenoprop pour détruire les prêles et les renouées amphibies .Les doses d'emploi sont respectivement de 750 à 1000 g et 1000 à 1200 g de matière active par hectare .

Pour réaliser un traitement dirigé dans les meilleures conditions, il faut :

- disposer d'un matériel adapté .La pulvérisation doit s'effectuer sous les feuilles du maïs .Pour cela, le pulvérisateur doit être équipé de pendillards portant les buses à leur extrémité .L'utilisation d'un matériel spécialisé (type Herbinet) assure le maximum de sécurité .
- modifier les conditions de pulvérisation .Pour limiter les risques de projections sur le feuillage, il est nécessaire de traiter à faible pression (1 kg/cm2) avec de grosses gouttes et un minimum de brouillard .Les buses miroir sont alors les mieux adaptées .
- intervenir lorsque le maïs mesure de 40 à 60 cm de hauteur, de préférence avant la formation des racines coronaires .Par ailleurs, il vaut mieux, avec les hormones, ne pas traiter par temps chaud (température supérieure à 22-25° C) ni présence de vent trop fort .
